

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2011

**LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8
(*Rapport annexé*)

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« de M. Raoul Briet »,

les mots :

« sur le pilotage des dépenses d'assurance maladie remis par M. Raoul Briet au Président de la République et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.